



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Economie
et des Finances

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
BUDGET ET DES FINANCES



***NOTE D'ANALYSE D'INCIDENCE GENRE DANS
LE BUDGET***

JUIN 2025

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
1. Analyse des mesures fiscales et des dépenses budgétaires	3
a. Analyse des mesures fiscales.....	3
b. Analyse des dépenses budgétaires.....	4
2. Analyse de l'impact genre dans les secteurs.....	5
3. Défis, contraintes et perspectives	8
a. Défis	8
b. Contraintes.....	9
c. Perspectives.....	9
4. Leçons apprises.....	10
CONCLUSION.....	10
ANNEXE	11

INTRODUCTION

Selon les données du recensement général de la population, au Togo, la population togolaise est de 8 095 498 habitants dont 4 150 988 de femmes, soit 51,3% (RGPH 2022). L'enquête QUIBB de 2015 révèle que les femmes constituent 53,7% des actifs contre 46,3% pour les hommes. Elles sont majoritaires dans le secteur informel (54%) surtout dans le commerce et les services et représentent 53,46% de la population active du secteur agricole. Ainsi, les togolaises contribuent à la production de la richesse nationale. De par leurs multiples rôles au niveau de la production, de la reproduction et de la vie communautaire, les femmes togolaises sont au cœur du développement. Le Gouvernement togolais, conscient de cette immense potentialité pour son développement, n'a ménagé aucun effort en matière de promotion de l'équité et de l'égalité de genre. A cet effet, le pays a signé des accords aux niveaux mondiale¹, continental² et régional³.

Pour obtenir des résultats plus inclusifs et satisfaisants, le Gouvernement togolais s'est engagé dans un processus de réforme et de modernisation de l'Administration publique en dotant le pays d'une Politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre (PNEEG). La mise en œuvre de cette politique a nécessité la révision de plusieurs textes et la prise de diverses initiatives. Au nombre de ces textes et initiatives, figurent l'adoption d'un nouveau code pénal plus équitable, d'un nouveau code foncier harmonisant les textes modernes et coutumiers défavorables aux femmes, l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre de la PNEEG, ainsi que la révision de la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre.

Aussi, l'intégration du genre dans les politiques publiques et dans le budget de l'Etat à travers la budgétisation sensible au genre s'avère un outil indispensable.

Malgré d'énormes progrès dans la promotion de l'égalité des sexes au Togo, des disparités persistent entre les hommes et les femmes dans divers secteurs tels que l'éducation, la santé, l'emploi et la participation politique. Ces inégalités sont souvent exacerbées par des budgets qui ne tiennent pas compte des besoins spécifiques de genre.

Afin de déterminer comment les décisions budgétaires contribuent à réduire les inégalités entre les sexes et à promouvoir des résultats équitables, il s'avère nécessaire de rédiger une note d'analyse de l'incidence de genre dans le budget national.

La présente note d'analyse vise à évaluer l'impact du genre dans le budget national, en soulignant l'importance d'une approche sensible au genre dans l'allocation des ressources publiques. L'objectif général de cette analyse est de déterminer dans quelle mesure les décisions budgétaires contribuent-elles à réduire les inégalités entre les sexes et à promouvoir des résultats équitables. Pour ce faire, la note s'articule autour des points suivants : (i) l'analyse des mesures fiscales et des dépenses budgétaires sous l'angle du genre, (ii) l'analyse des indicateurs

¹ Objectifs du développement Durable (ODD) ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF)

² Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)

³ Politique genre (mars 2004) de la CEDEAO ; Stratégie genre décennale 2018-2027 de l'UEMOA

de performance sensible au genre, (iii) l'analyse des impacts genre des secteurs, (iv) les défis, contraintes et perspectives, et (v) les leçons apprises.

1. Analyse des mesures fiscales et des dépenses budgétaires

Cette partie examine la manière dont les politiques fiscales telles que les impôts, les mesures fiscales peuvent affecter différemment les femmes et les hommes. Parallèlement, elle analyse les dépenses budgétaires en vue d'évaluer si les allocations financières répondent aux besoins spécifiques genre.

a. Analyse des mesures fiscales

Les mesures fiscales sont prises chaque année en fonction des priorités de financement de l'activité économique. Une analyse de certaines de ces mesures prises en 2024 est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Analyse des mesures fiscales

N°	Mesures	Analyse	Proposition
1	Prélèvement de l'Union Africaine (PUA) : taux fixé à 0,2% de la valeur en douane des marchandises importées.	La mesure ne corrige pas une inégalité de genre.	Etant donné que les femmes sont plus dans l'informel, la réduction de ce taux à 0,1% en leur faveur serait envisageable.
2	Taxe de laissez-passer (TLP) : 7 000 FCFA pour un séjour de 30 jours pour les voitures de tourisme et autres véhicules de transport de personnes, 7 000 FCFA pour un séjour de 5 jours pour les véhicules automobiles de transport de marchandises.	La mesure ne corrige aucune inégalité de genre.	
3	Prélèvement national de solidarité (PNS) : taux fixé à 0,5% de la valeur en douane des marchandises importées des pays membres de la CEDEAO et mises en consommation au Togo	La mesure ne corrige aucune inégalité de genre.	Etant donné que les femmes sont plus dans l'informel, la réduction de ce taux à 0,2% en leur faveur serait envisageable.
4	Exonération des droits et taxes de douanes sur les véhicules de transport de marchandises et de personnes (5 ans d'âge maximum) ainsi que sur les motocycles électriques neufs et leurs batteries.	La mesure ne corrige aucune inégalité de genre.	
5	Reconduction du régime fiscal dérogatoire applicable aux opérations de restructuration des entreprises en difficulté	La mesure est neutre au genre.	
6	Exonération des droits et taxes de douane sur le matériel agricole et les matériels et engins neufs de bâtiments et travaux publics (BTP).	La mesure est neutre au genre.	
7	Article 129 du Code général des impôts (CGI) : la taxe professionnelle unique est libératoire des impôts et taxes ci-après dû par les personnes concernées par leurs activités professionnelles : l'impôt sur le revenu des personnes physique (IRPP) catégorie revenue d'affaire.	La mesure ne réduit pas l'inégalité de genre.	Il serait convenable que l'époux soit considéré comme une charge pour sa femme dans la base de calcul de l'IRPP, de même que la femme fonctionnaire l'est pour son époux.

N°	Mesures	Analyse	Proposition
8	Rehaussement de 15 à 30% du taux de la majoration de la valeur d'acquisition des biens immobiliers dans la détermination de base taxable à la taxe sur les plus-values.	La mesure est neutre au genre	
9	Renforcement de la taxation à l'IRPP des avantages en nature au profit de l'employé (véhicule de fonction et charges liées).	La mesure est neutre au genre.	
10	Soumission des cessions de parts sociales, qu'elles soient partielles ou totales à un droit d'enregistrement de 1% au lieu de 5 000.	La mesure est neutre au genre.	

Source : Loi de finances, exercice 2024

Après analyse de ce tableau, il ressort que le genre n'est pas pris en compte dans les mesures fiscales. En effet, la plupart de ces mesures sont neutre et n'ont pas d'incidence directe sur les spécificités des hommes et des femmes. D'autres par contre, concernent les marchandises, qu'elles soient importées par un homme ou une femme.

Pour une prise en compte du genre dans la définition des mesures fiscales, il est souhaitable, entre autres, de :

- envisager une réduction de 0,3% du taux fixé à 0,5% de la valeur en douane des marchandises importées des pays membres de la CEDEAO pour les femmes ;
- considérer l'époux comme une charge pour sa femme dans la base de calcul de l'IRPP, comme la femme l'est pour son époux, en vertu des textes sur la parité et la prise en compte du genre que ce soit dans le budget, le statut général de la fonction publique et dans toutes les actions de développement ;
- procéder à une revue genre.

b. Analyse des dépenses budgétaires

L'analyse des dépenses budgétaires est essentielle pour comprendre comment les ressources allouées par l'État contribuent ou entravent l'égalité des sexes.

Tableau 2 : Part du budget genre dans le budget de l'Etat

ANNEE	LFI/LFR (en milliers)	BUDGET GENRE (en milliers)	PART BUDGET GENRE
2022	1 875 785 876	20 069 864	1,07%
2023	1 975 542 463	22 444 384	1,14%
2024	2 250 600 606	30 492 781	1,35%

Source : DGBF

L'analyse du tableau ci-dessus révèle que le budget genre a connu une progression de 51,93% passant de 20 069 864 000 FCFA à 30 492 781 000 FCFA entre 2022 et 2024. Malgré cette évolution, le budget genre ne représente qu'une infime proportion du budget de l'Etat évoluant de 1,07% à 1,35% sur la même période. Ces résultats constituent un début de prise en compte du genre. Néanmoins, des efforts restent à faire pour affecter significativement l'égalité et l'équité de genre.

2. Analyse de l'impact genre dans les secteurs

Pour évaluer l'efficacité des politiques budgétaires dans le cadre d'égalité des sexes, il s'avère nécessaire d'analyser des indicateurs de performance sensibles au genre. Ces indicateurs permettent de mesurer comment les ressources allouées contribuent à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de développement durable et inclusif.

✓ Taux de représentativité des femmes aux postes de responsabilité

L'égalité des sexes au niveau des postes de responsabilité est un élément essentiel pour le développement socio-économique de nos nations. La représentation des femmes au niveau des postes de responsabilité reste insuffisante dans de nombreux pays. Elles restent peu représentées dans les instances de prise de décisions. Selon le Rapport sur l'écart mondial entre les sexes⁴, les femmes occupent moins de 30 % des postes de direction dans le monde. Au Togo, malgré les efforts du Gouvernement, les disparités persistent. Ainsi occupent-elles seulement 21,73%⁵ des postes de responsabilités en 2024, soit 2 928 femmes sur un total de 13 474 agents responsabilisés, bien que ce soit des postes nominatifs et non électifs. De plus, elles ne représentent que 18,54% au niveau de l'Assemblée nationale et 28,57% dans le Gouvernement en 2024.

✓ Taux de scolarisation des filles

L'éducation des filles est l'un des problèmes qui préoccupe actuellement l'humanité tout entière. Au Togo, moins des 2/3 des filles finissent leurs études primaires et seul le 1/3 arrive au terme du premier cycle du secondaire. Au second cycle du secondaire, sur la tranche d'âge de 15 à 18 ans, les filles sont moins scolarisées que les garçons. Les taux de non-scolarisation des filles sont deux fois supérieurs à ceux des garçons dans cette tranche d'âge. Quant au taux de scolarisation, il est estimé à 55% chez les filles contre 78% chez les garçons en 2022 (UNESCO).

Ces dernières années, l'on note une diminution du nombre des filles qui abandonnent les études, en raison de la politique nationale basée sur un système éducatif plus équitable en leur faveur. A cet effet, le taux net de scolarisation des filles au primaire est passé de 93,4% en 2015 à 98,5% en 2024, avec une parité fille/garçon de 1,01. Ces résultats démontrent que les filles sont scolarisées dans les mêmes proportions que les garçons.

Dans l'enseignement secondaire, le taux net de scolarisation est passé de 40,08% en 2015 à 57,48% en 2024. Le taux d'achèvement au primaire pour les filles est passé de 83,3% en 2015 à 95,7% en 2024 ; au collège il est passé de 33,7% en 2015 à 59,3% en 2024.

Malgré ces efforts, les disparités entre filles et garçons persistent. Au primaire, le taux d'achèvement est passé de 87% en 2020 à 94,64% en 2024 contre 93,4% pour les garçons. Au secondaire, il est passé de 51,7% à 61,4% avec une progression pour les filles de 10 points de pourcentage au niveau des deux cycles⁶.

⁴ World Economic Forum, 2021

⁵ DBSG 2025

⁶ Portail officiel de la République togolaise

Le tableau suivant présente l'évolution des indicateurs de scolarisation.

Tableau 3 : évolution des indicateurs de scolarisation

Indicateurs	Cibles atteintes par année				
	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de scolarisation des filles (primaire)	121,50%	117,40%	113,60%	119,50%	117,25%
Taux de scolarisation des garçons (primaire)	123,30%	119,50%	115,40%	111,70%	116,68%
Taux d'achèvement des filles au primaire	85,08%	85,90%	86,50%	87,70%	95,97%
Taux d'achèvement des filles au secondaire (collège)	49,20%	54,23%	62,50%	58,40%	59,30%

Source : Annuaire statistique du MEPS

✓ Taux d'accès aux services de santé

Les inégalités en matière d'accès aux services de santé sont remarquables au niveau des populations rurales et les plus vulnérables. Le manque de ressources humaines et d'infrastructures de santé, ainsi que les coûts élevés des soins, sont des facteurs majeurs qui contribuent à ces inégalités. Les populations les plus pauvres, les personnes handicapées et les femmes enceintes peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux soins en raison de barrières telles que le manque de moyens financiers, d'infrastructures appropriées et les longues distances à parcourir. La mortalité maternelle (350 pour 100 000 naissances vivantes) s'explique en grande partie par la faible accessibilité géographique et financière des populations aux soins obstétricaux et néonataux, particulièrement en zones rurales.

D'après le rapport de l'enquête MICS6 2017, le taux d'accouchement à domicile était de 20%. De ces accouchements, 25% sont faits par les femmes en situation de handicap. Malgré les mesures d'amélioration du plateau technique à travers le programme CARMMA⁷ en 2010 et PNDS⁸- 2012, seulement trois (03) femmes sur cinq (05) (dont 27% sont en situation de handicap) avaient accouché dans un centre de santé public et 15% dans un centre de santé privé (dont 31% sont en situation de handicap) (INSEED, 2017). Le fait qu'une femme accouche à domicile au lieu de le faire dans un centre de santé public est influencé par les facteurs suivants : son niveau d'instruction, celui du chef de ménage, son degré d'épanouissement, sa religion et le sexe du chef de ménage.

Néanmoins, ces dernières années, des investissements réalisés dans les infrastructures sanitaires ont permis d'améliorer significativement le taux d'accessibilité géographique aux soins de santé. Ce taux est passé de 71% en 2020 à 90,7% en 2023. Cette progression, selon la Présidence de la République, est portée essentiellement par la mise en œuvre de divers projets et programmes au rang desquels, l'initiative « Wezou », élaborée pour assurer la prise en charge

⁷ La Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique

⁸ Programme nationale de développement sanitaire

des femmes enceintes et des nouveau-nés. Plus de 400 640 femmes enceintes sont bénéficiaires de cette initiative avec 221 802 accouchements à fin 2023.

✓ **Taux d'emploi par sexe**

Le ratio emploi population est de 55,9% en 2017⁹. Suivant le sexe, les hommes ont plus d'opportunités d'emplois (57,7%) que les femmes (54,3%) en 2017. De même, ces opportunités sont relativement plus importantes en milieu rural (57,8%) qu'en milieu urbain (53,4%).

✓ **Nombre de femmes installées sur les ZAAPs**

Au Togo, l'héritage constitue l'un des principaux moyens d'accès au foncier. Traditionnellement, en accord avec les pratiques et le droit coutumier, ce mode d'accès au foncier a été discriminatoire le plus souvent au détriment de la femme. De principe, seul l'homme doit hériter de la terre. Cette pratique d'exclusion de la femme est en vigueur dans de nombreuses familles, malgré la reconnaissance formelle des droits légaux pour les femmes de posséder et d'hériter la terre au même titre que les hommes. Cette situation contribue à minimiser l'accès de ces dernières aux ressources productives. Les droits modernes permettent aux femmes d'avoir un accès équitable à la terre, or dans les milieux ruraux, le droit coutumier est plus appliqué et dans lequel la gestion de la terre est plus réservée aux hommes, renseigne la juriste Sylvie Gbewonyo. Ainsi, dans la région des savanes à l'extrême nord du Togo, le taux d'accès à la propriété foncière est de 97,4% pour les hommes et de 2,6% pour les femmes¹⁰.

Afin de remédier à ces inégalités persistantes dans l'accès aux terres pour les femmes et les jeunes, souvent marginalisés dans l'accès aux facteurs de production, le gouvernement a initié la mise en place des Zones d'Aménagement Agricole Planifiées (ZAAP) ainsi que l'exploitation des bas-fonds. Sur un total de 19 409 bénéficiaires installés sur les 220 ZAAPs répartis dans les six régions agricoles, 7 964 sont des femmes, soit environ 41%. Ce taux reste encourageant mais souligne la nécessité de poursuivre les efforts en faveur de l'accès équitable des femmes à la terre et aux opportunités agricoles, notamment à travers des mécanismes d'appui ciblés et des politiques inclusives.

✓ **Taux d'accès au financement pour les femmes entrepreneures**

Les femmes entrepreneures au Togo ont souvent du mal à accéder aux financements nécessaires pour développer leurs activités, selon "Entrepreneurs du Monde". Seuls 25% des togolais ont accès à une banque, ce qui rend difficile l'accès aux financements bancaires pour les femmes.

La femme n'a pas suffisamment de moyens (papiers du terrain, papiers attestant d'un moyen de déplacement tel qu'une voiture, une moto...) pour fournir une garantie afin de solliciter un crédit. Ces moyens sont le plus souvent réservés aux maris. C'est donc une situation qui accentue les inégalités de genre en matière de propriété foncière et d'accès aux biens. Au-delà de ces défis, s'ajoutent des procédures administratives complexes et des critères restrictifs qui découragent de nombreuses entrepreneures.

Conscient des défis dans l'obtention des prêts par les femmes entrepreneures, le Gouvernement togolais a mis en œuvre des initiatives pour l'amélioration de cette situation. Selon le rapport de la Banque mondiale sur le potentiel de l'entrepreneuriat féminin du continent, plus de 70%

⁹ Résultats de l'enquête ERI-ESI

¹⁰ Réseau des Femmes et Développement (REFED)

des femmes togolaises ayant sollicité un crédit pour leur entreprise l'ont obtenu. Le pays occupe ainsi une meilleure place devant le Nigéria (60%) et l'Afrique du Sud (45%).

Le Fonds national pour la finance inclusive (FNFI) et d'autres initiatives visent à faciliter l'accès au financement pour les entreprises à majorité féminine, notamment avec des crédits allant jusqu'à 50 000 dollars sans garantie.

✓ **Taux de marché public attribué aux femmes entrepreneures**

Les femmes entrepreneures togolaises éprouvent des difficultés pour accéder à la commande publique, dans un secteur privé structuré, où elles sont déjà sous représentées. Les entreprises détenues par des femmes citent souvent un accès inadéquat aux informations et aux technologies sur les opportunités et les obligations contractuelles, les procédures complexes et les exigences de qualification strictes comme obstacles à l'obtention de marchés publics.

Fort de ce constat, le Gouvernement togolais s'est engagé à promouvoir la participation des femmes aux marchés publics, grâce à la mesure présidentielle qui a institué depuis 2018 un quota de 25% de marchés publics accordé aux jeunes et femmes entrepreneures. Pour optimiser l'atteinte des résultats, un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la mesure a été mis en place à travers une Task Force, présidée par la Présidence de la République. Après sept années de mise en œuvre de ce mécanisme, les premiers résultats de suivi attestent que les facilitations ont permis aux femmes de jouer pleinement leur rôle d'acteurs de développement économique dans le progrès social et dans la lutte contre la pauvreté au Togo. Cette situation peut s'expliquer notamment par les facilités qui leur sont accordées, à travers l'accès au crédit dont elles bénéficient et les programmes d'inclusion déployés à leur égard par les plus hautes autorités togolaises.

Malgré les difficultés constatées, les femmes prennent de plus en plus d'initiatives entrepreneuriales. Ainsi, entre 2019 et 2021, le nombre d'entreprises créées par les femmes au Togo est passé de 3 049 à 3 739, soit une progression de 24%, selon les données du Centre de formalités des entreprises (CFE).

3. Défis, contraintes et perspectives

a. Défis

La budgétisation sensible au genre (BSG) au Togo rencontre plusieurs défis malgré les avancées réalisées :

- ✓ *Faire approprier la dimension genre à travers les premiers responsables et les membres des institutions clés*

Ce défi se justifie du fait de la non maîtrise de l'approche genre dans la gestion des acteurs et du personnel. En outre, les statistiques des cadres occupant des postes de responsabilités laissent entrevoir une faible proportion des femmes. Par ailleurs, le renforcement du top management peut favoriser une meilleure implication des cellules focales genre dans la conception, l'élaboration de politiques, programmes, projets, actions et activités.

- ✓ *Lutter contre la résistance au changement*

L'intégration du genre dans les politiques budgétaires peut rencontrer des résistances culturelles et institutionnelles, ralentissant la mise en œuvre des réformes. A cet effet, il est important d'accentuer les sensibilisations et les formations des cibles résistantes et de poursuivre des plaidoyers à l'endroit de l'autorité.

✓ *Développer la production des statistiques en matière de genre*

L'absence de statistiques détaillées sur l'impact des politiques budgétaires en matière de prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes, limite l'efficacité des analyses et des ajustements. Ce développement de production statistique permettra de renforcer la planification axée sur le genre et un meilleur suivi-évaluation des interventions.

b. Contraintes

Malgré les résultats obtenus, certaines contraintes dans la réalisation des interventions méritent d'être relevées :

- ✓ la faible maîtrise des procédures d'exécution des budgets dans les secteurs et les institutions ;
- ✓ le silence de la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances sur le concept « genre » ne favorise pas la prise en compte du genre dans les politiques et programmes des ministères ;
- ✓ la non disponibilité des stratégies genre dans certains secteurs et institutions ne favorise pas une meilleure mobilisation des ressources pour la réduction des inégalités ;
- ✓ la faible tenue systématique des statistiques du personnel dans certains secteurs et institutions constitue des obstacles dans la prévision des cibles lors de la formulation des indicateurs de performances ;
- ✓ l'insuffisante imprégnation de la thématique genre ne favorise pas une meilleure synergie d'actions des cadres et agents au sein des ministères et des institutions.

c. Perspectives

Pour réussir la mise en œuvre efficace des interventions liées au genre dans les prochains horizons, le Gouvernement togolais envisage de :

- ✓ renforcer les capacités des ordonnateurs, des comptables, des responsables des programmes, des actions du budget programme de l'Etat sur les thématiques de genre dans les ministères et institutions ;
- ✓ faire le plaidoyer pour la révision de la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances pour intégrer le concept « genre » ;
- ✓ appuyer les ministères et institutions dans l'élaboration de leur plan stratégie genre pour une meilleure mobilisation des ressources en matière de réduction des inégalités ;
- ✓ œuvrer pour la mise en place des bases de données du personnel au sein des ministères et institutions pour faciliter la prévision des cibles lors de la planification ;
- ✓ poursuivre les sessions de formations et de sensibilisations des cadres des ministères et institutions en vue de leur meilleure implication dans la mise en œuvre des interventions liées au genre.

4. Leçons apprises

Plusieurs leçons sont tirées de la mise en œuvre du DBSG :

- ✓ la proactivité dans l'élaboration de termes de références des activités dans certains secteurs à faciliter la mise œuvre efficace des activités ;
- ✓ la faible maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques à impacter négativement la consommation des crédits alloués aux interventions genre ;
- ✓ la faible prise en compte du genre dans les stratégies, programmes, projets n'a pas facilité la disponibilité des objectifs et des indicateurs genre devant améliorer les scores ;
- ✓ la non production des rapports d'exécution du budget genre des sectoriels ne facilite pas la production du rapport national DBSG ;
- ✓ l'insuffisance de suivi-évaluation de la mise en œuvre du document budgétaire sensible au genre pour une exécution efficace.

CONCLUSION

La mise en œuvre du Document budgétaire sensible au genre (DBSG) sur la période 2022 à 2024 a permis d'enregistrer des avancées relativement significatives dans certains secteurs clés comme la santé, l'éducation, l'emploi, la vie publique et le développement économique. En effet, sur le plan foncier il est de plus en plus aisé aux femmes d'acquérir des propriétés. Il en est de même sur le plan éducatif où on note une progression du taux d'achèvement de 10 points de pourcentage au niveau des deux cycles pour les filles passant de 87% en 2020 à 94,64% en 2024 au primaire et de 51,7% à 61,4% au secondaire.

Nonobstant ces avancées, certains défis et contraintes persistants demeurent. Entre autres défis, on relève l'appropriation de la dimension genre à travers le top management des ministères et institutions, et les membres des institutions clés, le développement de la production des statistiques en matière de genre. Au titre des contraintes, force est de constater la non tenue systématique des statistiques du personnel et la faible maîtrise des procédures d'exécution du budget dans certains secteurs/institutions ont pu constituer des obstacles dans la prévision des cibles lors de la formulation des indicateurs de performances.

En termes de perspectives, l'Etat togolais envisage prendre en compte dans sa planification postérieure, les leçons apprises issues des interventions sur la période sous revue. Ces dernières constitueront des leviers importants dans le renforcement de l'efficacité de la mise en œuvre des actions liées au genre.

Par ailleurs, la détermination et la prise des positions politiques en faveur de la promotion de la femme dans le sens de la réduction des inégalités du genre du Président du Conseil ont été d'un atout dans l'atteinte de certaines cibles planifiées sous des indicateurs de la période sous revue.

ANNEXE

- ✓ Fiches statistiques désagrégées par sexe
- ✓ Tableau d'exécution du DBSG 2024